Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20261015-2026_038-DE

La Bouillie

DÉLIBERATION N°2026-038

RÉVISION DU PLU – CONVENTIONNEMENT AVEC L'ADAC

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 06/10/2026
Date d'affichage : 06/10/2026

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal LEBRETON, maire.

Présents : BARBEDIENNE Jean-Luc, BLANCHARD Nadine, BOURGAULT Josiane, BOUTROUILLE Marion, BRICHORY Ludovic, CHRETIEN Dominique, GODE Christiane, HUON Nathalie, LEBRETON Pascal, Alexandre LEFEBVRE, POIRET Marion, POIRIER Pierre, URBAN Sylvain

Absents représentés : GOURANTON Anne par HUON Nathalie, ZOCCALI Martino par LEBRETON Pascal

Secrétaire de séance : URBAN Sylvain

❖ **2026-038. Urbanisme – Révision du Plan Local d'Urbanisme : accompagnement au recrutement d'un bureau d'études et constitution d'un groupe de travail – Conventionnement avec l'ADAC**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuel de la commune, approuvé le 27/06/2017, nécessite d'être révisé. Cette révision s'avère indispensable afin d'adapter le document aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires (notamment les objectifs liés à la loi Climat et Résilience et au Zéro Artificialisation Nette - ZAN), ainsi qu'aux orientations des documents supra-communaux comme le SCoT.
La procédure de révision générale d'un PLU étant complexe et structurée en plusieurs phases réglementaires successives (diagnostic, élaboration du PADD, volet réglementaire, concertation publique et consultations des Personnes Publiques Associées), la commune souhaite sécuriser juridiquement et techniquement le lancement de cette démarche.
Pour ce faire, **Monsieur le Maire** propose de solliciter l'**ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités)**, dont la commune est adhérente, pour l'accompagner dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).
Cette mission préparatoire consistera notamment à :

- Préparation du programme et du dossier de consultation
- Analyse des offres et audition des candidats
- Réalisation du diagnostic socio-économique, y compris actualisation avant validation du projet PLU

Le montant de cette prestation d'accompagnement est fixé à 5 000 € HT (6 000 € TTC)
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de confier à l'ADAC la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la phase de préparation et de lancement de cette révision.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20261015-2026_038-DE

- **DÉCIDE** de constituer un groupe de travail composé de M. LEBRETON Pascal, M. CHRETIEN Dominique, M. BARBEDIENNE Jean-Luc, Mme HUON Nathalie, Mme GOURANTON Anne, Mme GODE Christiane, Mme BOURGAULT Josiane, M. LEFEBVRE Alexandre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la mission confiée.

VOTE :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

URBAN Sylvain,

Secrétaire de séance

Le Maire,

Pascal LEBRETON